

Le lien *des*



Josérahbliens



Photo : Sara Cliche

Mot du maire

Bonjour à tous,

Le projet de mise en valeur de notre histoire va bon train. Vous avez été nombreux à fournir des photographies anciennes accompagnées de leur histoire.

L'assemblage et la mise sur toile est actuellement en cours, bientôt le tout sera installé au bureau municipal.

Ces moments captés il y a fort longtemps nous font penser que les années passent, les moyens changes, mais que les personnes eux demeurent motivées par la même passion, c'est de vouloir le meilleur pour la générations suivante.

À la prochaine.



Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du **16 avril**, le conseil municipal :

- Retient la soumission de *Les Constructions G.B.M.* pour la construction de la terrasse au Moulin des Fermes ;

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **7 mai**, le conseil municipal :

- Prend connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2024 ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 276-24 modifiant le plan d'urbanisme no 216-17 ;
- Prend connaissance des faits saillants du rapport financier 2023 ;
- Autorise la dérogation mineure du 544, rang des Érables ;
- Planifie les travaux de voirie à effectuer en 2024 dans la municipalité ;
- Approuve le plan de visibilité visant à rechercher des partenaires financiers par le biais de commandites pour le projet de la terrasse, de la mise en fonction du bloc sanitaire et de l'aménagement sécuritaire du site du Moulin des Fermes.

Vos photos coup de coeur

Avec la belle température qui débute, une variété de photos peuvent être prises : jardinage, travaux dans les champs, baignade, randonnée pédestre, etc. Partagez-nous vos plus belles prises de vues. L'une d'elle se retrouvera peut-être dans un numéro du *Lien des Joséabliens* ou dans le prochain calendrier. Envoyez vos photos au format original à l'adresse suivante : info@stjosephdeserables.com

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **4 juin 2024 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Rapport du budget semestriel

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2024 qui révèle qu'en date du 25 avril 2024, les dépenses s'élèvent à 289 806.96 \$ et les recettes à 756 377.26 \$ sur un budget de 1 548 755.00 \$.

Faits saillants du rapport financier 2023

Le rapport financier du 31 décembre 2023, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.* et présenté par monsieur Claude Arguin, nous indique que les revenus de fonctionnement ont culminé à 1 108 944 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 1 353 733 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 21 542 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2023 sont de 458 292 \$

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 2 avril 2024 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public » .

Repas prêt-pas-prêt

Le Centre d'action bénévole Beauce-Etchemin offre des repas aux gens en perte d'autonomie, aux proches aidants, aux nouvelles mamans et aux gens nécessitant des besoins particuliers de Beauce-Centre. Pour avoir plus d'informations vous pouvez communiquer avec eux par téléphone au 418-397-0135 ou consulter leur site Internet <https://cabbe.org/repas-pret-pas-pret/>

Moulin des Fermes

Dans les dernières années, des travaux d'amélioration ont eu lieu sur le site du Moulin des Fermes, afin de rendre le site sécuritaire pour tous. Tout au long de la saison estivale 2024, d'autres travaux sont prévus. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension pour les incon vénients causés par ceux-ci.

Pour consulter les règlements à respecter, vous pouvez consulter sur notre site Internet dans la section « Moulin des Fermes ».

Nous vous rappelons que les chiens doivent être gardés en laisse en tout temps et que vous devez ramasser leurs excréments. De plus, il est important de ramasser vos déchets et de les déposer dans les conteneurs installés sur le site. La municipalité tient à conserver ce site propre et agréable à visiter pour tous les usagers.

Les heures d'ouverture du site sont de **7 h à 22 h**. Nous vous souhaitons un très bel été!



Horaire de l'inspecteur en bâtiment

Monsieur Steeve Breton, responsable en urbanisme et inspecteur en bâtiment est présent au bureau municipal tous **les mercredi matin**. Durant ces journées, celui-ci pourra répondre à toutes vos questions reliées aux demandes de permis et aux règlements d'urbanisme. Vous pouvez la contacter par courriel à permis@stjosephdeserables.com.

Tous les formulaires de demande de permis se retrouvent sur notre site internet dans la section « Citoyens/ Demande de permis ».

Si vous avez des projets qui demandent un permis, veuillez prendre note que monsieur Breton prendra ses vacances estivales du 15 juillet au 2 août inclusivement.

Piscine



Nous tenons à vous faire un petit rappel concernant l'utilisation et l'installation de piscines pour la saison estivale. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 30 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable. Vous devez également vous procurer un permis pour construire ou rénover une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* a été modifié et a été révisé. Ce règlement s'applique à **toutes les piscines**, peu importe leur date d'installation. Les propriétaires d'une piscine installée avant le 1er novembre 2010, et qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour s'y conformer. Nous avons déposé sur notre site Internet, un dépliant synthèse, qui se nomme *Fiche - Sécurité des piscines résidentielles*, qui vous permettra de rendre vos installations conformes à la nouvelle réglementation.

Une visite d'inspection est prévue à la fin de l'été, afin de vérifier si votre installation est conforme au règlement provincial.

Nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent.

Bonne saison de baignade!

Subvention municipale

La municipalité vous offre la possibilité de vous procurer une trousse d'analyse d'eau au coût de 40.00 \$.

Vous pouvez communiquer avec le bureau municipal pour plus de renseignements ou pour réserver une trousse.

Veuillez prendre note qu'une seule subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2024.



Prudence sur les routes

En cette période de l'année, il y a une augmentation du nombre d'utilisateurs sur la route. L'excès de vitesse est l'une des deux principales causes d'accident sur les routes. Dépasser les limites permises, et ce même de peu augmente considérablement les risques d'accident. Non seulement vous courez le risque de recevoir une amende, mais vous mettez également en péril votre vie et celles des autres usagers de la route. Nous vous rappelons d'être vigilants et de bien planifier vos déplacements, afin d'assurer votre sécurité et celle des autres automobilistes.

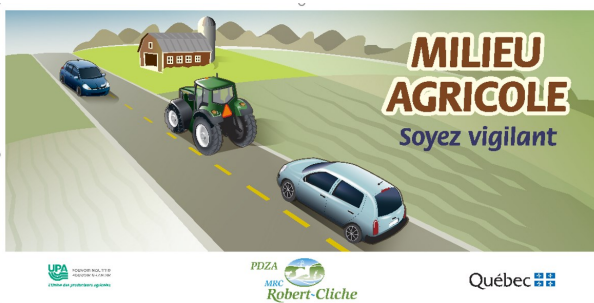
Travaux dans les champs

Parfois des résidus sont laissés sur les routes lorsque les agriculteurs utilisent leur machinerie agricole dans leurs champs. Nous demandons à ce que dorénavant, ceux-ci portent une attention particulière à la propreté de la chaussée.

Selon le code de la sécurité routière, l'article 498 mentionne : « **Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit.** ». La sureté du Québec a fait des remarques face à cette situation. Il y aura une surveillance accrue et des amendes pourraient s'appliquer.

Plusieurs motocyclistes, automobilistes et camionneurs empruntent cette route à tous les jours et un nombre toujours grandissant de cyclistes et piétons utilisent l'accotement asphalté. Ces gens doivent redoubler de prudence afin d'éviter des accidents qui pourraient s'avérer tragiques.

Milieu agricole soyez vigilant



Une affiche, avertissant les automobilistes de la présence de tracteurs sur les routes, sera installée dans la municipalité dans le cadre du projet *Cohabitation sécuritaire en milieu agricole* fait par la MRC Robert-Cliche. Ce projet est issu du PDZA, et financé par le MAPAQ et fait en collaboration avec le syndicat local de l'UPA Robert-Cliche. Le but est de rappeler aux conducteurs qui circulent en zone agricole l'importance de réduire leur vitesse, de garder une bonne distance entre eux et le véhicule agricole qui les précède, d'être vigilants et doublement prudents.

La municipalité désire promouvoir un meilleur partage de la route entre les véhicules agricoles et les autres types de véhicules durant les périodes intensives de travaux agricoles.

Vous pouvez également visionner la vidéo qui a été tournée pour promouvoir la sécurité routière en milieu agricole à l'adresse suivante : <https://youtu.be/AiLX-YrbPyo>

Location de salle

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est heureuse de vous informer qu'elle met désormais la salle du Conseil à la disposition de ses citoyens. Celle-ci sert à satisfaire les besoins municipaux ainsi que ceux de nos citoyens. Cette salle peut accueillir un maximum de 50 personnes. Elle est idéale pour vos événements familiaux, fêtes, rencontres administratives, etc.

Le tarif pour les citoyens est de 100 \$. Vous trouverez les autres tarifs et les règles à suivre pour la location de la salle sur notre site internet dans la section « Citoyens » sous la rubrique « Location de salle ». Pour de plus amples informations ou pour faire une réservation, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par courriel à info@stjosephdeserables.com ou par téléphone au 418-397-4772.



Permis de feu

Nous vous rappelons qu'un permis de brûlage est nécessaire pour faire brûler des branches résultant de travaux agricoles ou autre matériel constitué de bois pour tout feu ayant plus de 3 pieds par 3 pieds. Vous devez demander un permis de brûlage, au moins 24 h à l'avance, auprès de monsieur Alain Busque, du service de sécurité incendie de la ville, au 418 389-9966. Le permis peut être suspendu pour des raisons de sécurité. Malgré l'émission du permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du service de sécurité incendie pourra être facturé.



De plus, il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur à moins que celui-ci soit situé à plus de 2 mètres de tout bâtiment ou de la limite de propriété, qu'il soit d'une grosseur de moins d'un mètre carré et qu'il soit situé dans la cour arrière ou latérale du bâtiment principal.

Il est important de consulter régulièrement la page Facebook *Service de Sécurité Incendie Ville St Joseph de Beauce* pour vous assurer qu'il n'y a pas une interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

Recette

Croustade fraises & pacanes au BBQ

<https://www.jaimefruitsetlegumes.ca/fr/recettes/croustade-fraises-pacanes-au-bbq/>



Ingrédients (Donne 8 portions)

Mélange pour la garniture aux fraises

- ◆ 4 tasses de fraises fraîches ou surgelées (voir notes)
- ◆ 2 c. à soupe de sirop d'érable
- ◆ 2 c. à thé de fécule de maïs

Mélange pour le croustillant

- ◆ 1¼ tasse de flocons d'avoine à cuisson rapide
- ◆ ⅓ tasse de cassonade
- ◆ ⅓ tasse de pacanes hachées
- ◆ 2 c. à soupe de farine tout usage
- ◆ 2 c. à soupe de farine de blé (voir notes)
- ◆ ½ c. à thé de cannelle
- ◆ ⅓ tasse de beurre fondu

Préparation

1. Allumer le BBQ à feu moyen-élevé.
2. Préparer les 2 mélanges séparément (dans 2 bols).
3. Mettre un peu d'enduit à cuisson dans une poêle de fonte.
4. Étendre le mélange de garniture aux fraises au fond de la poêle.
5. Déposer le mélange de croustillant sur les fruits.
6. Faire cuire sur le BBQ de 30 à 35 minutes, jusqu'à ce que les fraises caramélisent légèrement sur les côtés de la poêle. Baisser le feu à mi-cuisson.
7. Laisser reposer quelques minutes avant de servir! Si désiré, garnir de crème fouettée ou de crème glacée.

Notes

Si vous utilisez des fraises congelées, vous pouvez opter pour des fraises surgelées tranchées.

Remplacer la moitié de la quantité totale de farine par de la farine de blé entier est un petit truc pour ajouter des fibres aux desserts sans les rendre trop lourds!

Cédule de vidange de fosse septique

La vidange de fosse septique pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se fera dans la semaine **du 5 au 9 août 2024**.

Les propriétés dont la vidange est prévue cette année recevront un avis écrit par la poste incluant les consignes de préparation environ 2 semaines avant la semaine de vidange prévue. Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun rappel et que chaque propriétaire est responsable de s'assurer que les consignes de préparation de la fosse soient respectées afin qu'elle soit vidangée. Le cas échéant, des frais de 88.20 \$ pour déplacement inutile seront facturés.

Les consignes vous seront transmises dans l'édition de juillet du bulletin municipal. En attendant, vous pouvez les retrouver sur notre site Internet dans le menu « Citoyens » et par la suite dans le menu « Documents utiles ».

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre régional de traitement des boues de fosses septiques au 418-226-5300 ou par courriel à l'adresse : fosse@vsjb.ca



Municipalité
Saint-Joseph-des-Érables

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 276-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 216-17

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 7 mai 2024, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no 276-24 modifiant le plan d'urbanisme no 216-17 :

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement mentionné ci-haut se déroulera le 4 juin 2024 à 19h00 dans la salle du conseil municipal au bureau municipal situé au 238, route des Fermes et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées :

- **Règlement no 276-24** modifiant le plan d'urbanisme no 216-17 concernant l'imperméabilisation et la minéralisation des surfaces, le phénomène des îlots de chaleur et l'orientation de la municipalité en matière d'habitation ;

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Le projet ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-neuvième jour du mois d'avril 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

Déchets

Le beau temps s'installe et c'est tentant de jeter ses déchets un peu partout aux abords des routes. Par respect pour tous les citoyens, veuillez jeter vos déchets dans vos poubelles et non sur les accotements ou sur les terrains privés.

Ces débris peuvent se retrouver dans le foin que les animaux ingèrent. Ceux-ci sont très dommageables pour les animaux et pour leurs propriétaires.



IL EST
INTERDIT
DE JETER VOS ORDURES
SUR LES VOIES
PUBLIQUES DE LA
MUNICIPALITÉ
SOUS PEINE D'AMENDE

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables tient à conserver ses bords de route propres. L'abandon de débris sur les abords de route occasionnent des frais et des déplacements supplémentaires inutiles pour la municipalité.

Soyez vigilants, car dans le respect des biens d'autrui tout le monde y gagne! Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu **Téléphone :** 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Alain Mathieu **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-6699

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00